

boration de l'autorité fédérale et plus spécifiquement du ministère des Affaires économiques sont indispensables afin de modifier la loi du 30 juillet 1963 pour y insérer une obligation légale claire de remise des chiffres aux pouvoirs publics et plus précisément à la Fédération Wallonie-Bruxelles, ou d'intégrer cette obligation dans un accord de coopération entre les Communautés et l'État fédéral.

Les contacts avec le ministère des Affaires économiques se sont malheureusement révélés vains car il ne s'agit pas d'une problématique prioritaire pour l'État fédéral. Il en va autrement pour les Communautés car cette problématique est liée aux instruments dont les pouvoirs publics ont besoin pour mener à bien une politique culturelle efficace. La plateforme cinéma qui se réunira prochainement sera l'occasion de relancer le dossier, d'interpeller directement l'autorité fédérale et d'identifier l'interlocuteur adéquat au ministère des Affaires économiques.

La date de la prochaine réunion de la plateforme cinéma n'est pas encore fixée mais Mme Milquet a demandé à son administration qu'elle ait lieu fin avril, début mai. Les points envisagés pour l'ordre du jour sont la classification des films pour les salles de cinéma – révision de la loi de 1920, compétence transférée aux Communautés depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014 ; l'accord de coopération *tax shelter* afin de créer une plateforme de coopération et d'échange d'informations entre l'État fédéral et les Communautés en vue d'améliorer et d'harmoniser la gestion des données dans le cadre de la remise des dossiers ainsi que l'exercice par chacun de ses compétences ; l'accord de coopération sur la copie privée ; la collecte des chiffres, notamment à la suite de la dissolution de l'asbl SICR ; les dossiers européens, le principe du pays d'origine et la réforme du droit d'auteur.

**Mme Isabelle Emmery (PS).** – La stabilisation des moyens alloués au Centre du cinéma est une bonne chose. La concertation qui aura lieu avec le ministre Marcourt au sujet du téléchargement, légal et illégal, sera importante. Je prends note de la fixation prochaine d'une date pour la plateforme de concertation avec l'État fédéral mais, dans le climat actuel, je doute d'une issue favorable. En tout cas, nous ne devons pas baisser la garde. Enfin, s'agissant des nouvelles contraintes qui seraient imposées aux centres culturels, déjà sérieusement ébranlés par la mise en œuvre du décret, je me demande si le moment est bien choisi.

**1.7 Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée « Relations entre le secteur culturel et la RTBF »**

**M. Christos Doulkeridis (Ecolo).** – Outre d'un statut solide, nos artistes ont besoin d'être connus et diffusés. Dans la même dynamique, il nous incombe de donner au public le goût de la culture.

C'est ainsi que le contrat de gestion 2013-2017, en son article 56.1, précise que la « RTBF entretient un dialogue régulier, au sein de la plate-forme de concertation, avec les acteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour améliorer la présence et la mise en valeur des auteurs et créateurs et de leurs œuvres, dans l'ensemble de la programmation de la RTBF ». Il ne s'agit pas de la première tentative de faire dialoguer et collaborer les secteurs culturels et la RTBF. Le dernier contrat de gestion a néanmoins le mérite de proposer un cadre structurel à ce dialogue.

La première réunion de cette plate-forme a eu lieu le 12 février dernier. En dépit des affirmations de votre collègue, le ministre chargé des médias, que j'interrogeais par ailleurs, l'avis des secteurs culturels quant à cette concertation fut quelque peu mitigé, si l'on en croit leur témoignage dans *La Libre* du 16 mars 2015. Le Comité de concertation des arts de la scène déplore un manque de concertation car les secteurs sont dans l'impossibilité d'agir ou d'influencer les décisions au sein de ladite plate-forme. Par ailleurs, le cadre démocratique défini par l'article 51 du contrat de gestion ne serait pas respecté.

Le Comité de concertation des arts de la scène a remis à la ministre de la Culture un rapport qui fait état de vives réserves. En a-t-elle pris connaissance ? Quels sont sa position et ses commentaires à ce sujet ? A-t-elle engagé un dialogue avec le Comité de concertation des arts de la scène ? Qu'en est-il de l'organisation de la plate-forme ? Selon Mme Milquet, respecte-elle le prescrit du contrat de gestion ?

Mme Milquet a-t-elle remis le rapport à son collègue M. Marcourt ? Une concertation est-elle en place quant au dialogue entre la RTBF et les secteurs culturels mais également à propos de la place de la culture à la RTBF, particulièrement en ce qui concerne la place réservée à la diffusion des œuvres dans le secteur des arts de la scène ?

**M. Rachid Madrane,** ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles. – La ministre de la Culture a déjà répondu à certaines de ces questions lors d'une précédente réunion de commission. La réponse répètera donc certains éléments.

L'adoption du budget initial 2015 a impliqué une modification du contrat de gestion qui lie la Fédération Wallonie-Bruxelles et la RTBF, laquelle est une entreprise publique autonome. À cette occasion, compte tenu de la disparition des grilles de la RTBF de l'émission « 50 degrés nord », la ministre a souhaité renforcer les missions de la plate-forme de concertation afin que cette disparition puisse être abordée avec le sec-

teur de la culture.

L'arrêté du gouvernement du 7 janvier 2015 relatif à la plate-forme de concertation visée à l'article 51 du quatrième contrat de gestion de la RTBF 2013-2017 précise les catégories et les secteurs qui composent cet organe de concertation. Les coprésidents de la plate-forme, à savoir l'administrateur général de la RTBF et le secrétaire général du ministère de la Communauté française se sont donc concertés pour se réunir une première fois avec les représentants du secteur culturel cités ici pour mémoire : l'administrateur général de la Culture, les collaborateurs désignés par le secrétaire général de l'administration, un membre du Comité de concertation des arts de la scène, un membre du Comité de concertation du centre du cinéma, un membre du Conseil du livre, un membre du Conseil supérieur de l'éducation permanente, un membre de la Commission des centres culturels et enfin un membre du Conseil de la jeunesse.

En outre, en fonction des points à l'ordre du jour, les coprésidents peuvent inviter les autres instances d'avis œuvrant dans le secteur de la culture. La diversité des secteurs représentés au sein de la plate-forme est déjà une manière de refléter la société civile. Par ailleurs, on connaît bien la problématique des associations représentatives des téléspectateurs qui ne représentent réellement que peu de personnes.

Le choix des programmations de la RTBF et ses développements futurs y seront débattus. Ils tiendront nécessairement compte de la richesse de ces échanges mais aussi et surtout de la diversité de nos modes d'expression culturelle artistique et de la diversité de nos différents publics.

La plate-forme doit aussi adopter son ROI, son mode de fonctionnement, son rythme de travail. Conformément à l'arrêté, elle doit se réunir au moins deux fois par an. Elle a siégé une première fois le 12 février et prévoit de se réunir en avril. Même si on ne peut pas encore mesurer concrètement les effets de ce dialogue, la ministre demandera en septembre de pouvoir bénéficier d'une synthèse de ces travaux, constats et analyses, afin de se faire une idée des résultats qui se dégagent de ces échanges. Le secteur culturel est maintenant écouté par la RTBF sur un mode structuré de dialogue. Sera-t-il bien entendu ? Le public gagne de nouvelles émissions, sera-t-il conquis ? Nous le verrons à l'analyse et dans la pratique.

Lors de cette première réunion, la RTBF a présenté un état des lieux de son offre d'émissions culturelles sur ses différents médias mais aussi ses pistes pour de nouvelles émissions. L'ensemble des représentants présents ont pu se prononcer sur les constats et sur cette nouvelle offre d'émissions.

C'est effectivement le représentant du Comité de concertation des arts de la scène qui a réagi

de la manière la plus forte et publique, concernant le rapport dont question. La cabinet de la ministre l'a donc bien rencontré au sein de cette plate-forme qui a pu présenter de vive voix son rapport. En concertation avec le secrétaire général du ministère de la Communauté française, il a été proposé d'inviter des représentants de la RTBF à une prochaine réunion du Comité de concertation des arts de la scène afin qu'un dialogue se noue avec l'ensemble des membres du comité. Cette réunion aura lieu après les vacances de Pâques.

Enfin, concernant l'offre de programmes de la RTBF, la ministre ne se prononcera pas directement, la RTBF ayant assumé l'autonomie éditoriale issue de son statut d'entreprise publique autonome et M. Marcourt étant le ministre compétent en ce domaine. Néanmoins, la ministre restera vigilante pour que ce dialogue soit constant, critique et toujours constructif, porteur d'un regard nouveau.

L'enjeu est de taille. L'offre de nouvelles émissions culturelles doit être en phase entre la richesse et le bouillonnement de notre création et la diversité des publics de la Fédération. C'est le métier de la RTBF. Ces questions sont également abordées dans la coupole artiste au centre et plus particulièrement l'atelier promotion qui s'est lancé le 27 mars dernier.

**M. Christos Doulkeridis (Ecolo).** – Cette réponse me satisfait. Je comprends mieux certains éléments. En matière de culture, le discours doit être cohérent. Il importe que notre chaîne publique diffuse les œuvres, quelle que soit la catégorie culturelle. Il faut être vigilant et rester proactif, même et surtout en période de crise, pour permettre à l'ensemble de nos créateurs de trouver les outils de diffusion leur permettant de faire connaître leur travail.

#### **1.8 Question de M. Patrick Prévot à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée « Rencontre des groupes de travail »**

**M. Patrick Prévot (PS).** – C'est le 20 mars dernier que s'est déroulée la première rencontre de l'atelier *Diffusion de l'offre culturelle*, dans le cadre de la coupole thématique *Artistes au centre*. Si je salue la volonté de procéder à une large concertation avec le secteur culturel autour de thématiques centrales, je me permets de formuler quelques doutes sur la méthodologie employée. Mon objectif n'est pas de critiquer mais de permettre à l'opération *Bouger les lignes* d'être réellement efficace et d'inclure la participation des opérateurs culturels et des artistes de manière objective.

Lors de cette première rencontre, la démarche de la ministre a été explicitée une nouvelle fois aux participants mais la méthode a quant à